



**MAIRIE  
DE  
PRENOIS**

8 rue de l'Eglise  
21370 PRENOIS

TÉLÉPHONE :  
03.80.35.33.13

E-MAIL :  
[mairie-prenois@orange.fr](mailto:mairie-prenois@orange.fr)

SITE WEB :  
[prenois.fr](http://prenois.fr)

**ARRETE DU MAIRE**

**N° 2022-01-A01**

**La Maire de Prenois**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1983 et par la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-4,

Vu le Code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R441-5, R 413-3, R 411-25 et R 413-1,

Considérant les travaux de de dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et éclairage public par l'entreprise DEMONGEOT, sise 12 rue de Cluj, 21000 DIJON,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

La circulation sera interdite rue de Pasques et pour partie rue de l'Eglise.

Aucun véhicule ne sera autorisé à stationner sur ces rues. Seuls les engins de chantier pourront occuper cette voie.

La signalisation du chantier sera réalisée par l'entreprise DEMONGEOT et restera sous sa responsabilité pendant toute la durée des travaux.

**Article 2 :**

Le chantier se déroulera à compter du 20 janvier 2022 jusqu'au 4 mars 2022.

**Article 3 :**

Madame la Maire de Prenois est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Communauté de brigade de Gendarmerie Nationale de Somberron
- Monsieur Eric GUILOT, conducteur de travaux, entreprise DEMONGEOT
- Monsieur Laurent PRIEUR, technicien Maîtrise d'œuvre, SICECO

Prenois, le 12 janvier 2022

**Nathalie BARD**  
Maire

